

## Conditions générales de vente

### 1 Validité

Les commandes n'ont de caractère ferme et définitif pour GVS Agrar AG qu'à partir du moment de la remise d'une confirmation écrite de la commande à l'acheteur. Jusqu'à ce moment, les offres ne comportent aucun engagement.

### 2 Prix

Les prix s'entendent pour les livraisons de pièces détachées et d'accessoires ainsi que pour les articles publicitaires avec une participation aux frais d'expédition et pour la livraison des machines et des appareils en vertu de la confirmation écrite de la commande. L'assurance pour l'expédition et le transport est l'affaire de l'acheteur.

### 3 Délais de livraison

Le délai de livraison convenu dans le contrat d'achat est applicable sous réserve que des événements imprévisibles ne rendent le respect des délais impossible. Parmi ces événements, il y a dans tous les cas, hormis la force majeure, la livraison en retard ou défectueuse des principaux matériaux bruts et des produits semi-finis de la part des fournisseurs et des sous-traitants. Les retards occasionnés par les événements cités précédemment n'autorisent pas le client à annuler la commande ou à faire valoir des dommages et intérêts sous n'importe quelle forme.

### 4 Garantie

En ce qui concerne les machines neuves vendues à des clients professionnels / commerciaux, le délai de péremption peut être librement défini et dans la mesure où il n'y a pas eu d'accord particulier convenu, une durée de garantie maximale de 12 mois est applicable. En ce qui concerne les machines neuves vendues à des clients privés ou des particuliers, la durée d'application de la garantie est régie par le droit suisse. Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses par nos soins, l'indemnisation d'autres préjudices est conjointement réputée comme étant exclue. L'obligation de garantie sous-entend au préalable une manipulation correcte et un entretien adapté en fonction des consignes d'utilisation. Elle ne donne aucun droit quant à la rétention de paiements arrivant à échéance. Il n'y a pas d'obligation de garantie pour les dommages imputables au fait que des modifications ont été apportées sans notre accord aux machines livrées par nos soins ou lorsque des pièces autres que les pièces d'origine ont été utilisées. En cas de modification par autrui sans notre accord, la garantie devient totalement caduque. La garantie ne s'applique pas à l'usure liée à une utilisation normale, elle ne s'applique pas non plus aux pièces d'usure. Les prétentions à garantie ne sont prises en compte que dans la mesure où elles sont signalées par écrit auprès de la société vendeuse dès la constatation d'un défaut. L'obligation de garantie cesse dans tous les cas avec la revente de l'objet du contrat par son acheteur. Conformément au droit suisse, la société vendeuse n'accorde pas de garantie pour les objets d'occasion.

### 5 Paiements

**5.1** En ce qui concerne les paiements, ce sont les conditions convenues dans le contrat d'achat qui sont applicables. Le prix d'achat doit être directement payé à GVS Agrar AG, Schaffhouse.

**5.2** Si l'acheteur se trouve en situation de retard de paiement, la société vendeuse est en droit de réclamer, même sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard depuis les dates d'échéance des paiements dus.

**5.3** Les objectifs de paiement sont valables à compter de la date de livraison convenue. Si la date de livraison ou de remise de la machine commandée est retardée par le client, la vendeuse est en droit de procéder à la facturation pour la date de livraison convenue.

**5.4** Les commandes à la demande doivent être livrées au plus tard dans un délai de 4 mois.

**5.5** Si des poursuites sont engagées au niveau de l'acheteur ou s'il se trouve en situation de retard de paiement ou lorsque d'autres circonstances le justifient, la vendeuse peut demander la mise en place de garanties avant la livraison ou le paiement au comptant.

**5.6** Le client déclare expressément qu'il n'existe sur l'objet donné en échange à titre de paiement aucune prétention ou réserve de propriété de tiers ; il supporte les risques de détérioration ou de perte de valeur jusqu'au moment de la remise de l'objet donné en échange.

### 6 Expédition

**6.1** Les objets expédiés voyagent toujours aux frais et aux risques et périls de l'acheteur. Les emballages ne sont pas repris.

**6.2** Les dommages ou l'absence de certaines pièces sur la marchandise livrée doivent être signalés le plus vite possible à l'entreprise de transport assurant la livraison, et en tout état de cause au plus tard dans les deux jours civils suivant la livraison.

### 7 Montage

Dans la mesure où il n'y a pas eu d'autre accord convenu, tous les travaux de montage sont à la charge du client.

### 8 Facturation

Dans tous les cas, le prix d'achat doit être payé à échéance. Tout décompte de n'importe quelle prétention, sans accord écrit correspondant et complémentaire, est exclu. Les réclamations concernant les défauts ne dégagent pas l'acheteur de son obligation de paiement en vertu du contrat.

### 9. Modification des conditions générales de vente

Nous nous réservons le droit de modifier les CGV à tout moment. En ce qui concerne les commandes d'achat qui d'un point de vue chronologique, ont été passées avant l'entrée en vigueur des CGV modifiées, ce sont encore les anciennes CGV qui sont applicables même après l'entrée en vigueur des CGV modifiées.

### 10 Réserve de propriété

L'acheteur déclare expressément qu'il est d'accord avec le fait que la vendeuse demeure propriétaire de l'objet acheté jusqu'au paiement intégral de ce dernier. La vendeuse est habilitée à faire enregistrer la réserve de propriété auprès du Registre de Réserves de Propriétés compétents, sans faire participer l'acheteur. Jusqu'à leur paiement intégral, les machines ne peuvent être ni vendues, ni gagées. L'acheteur s'engage à assurer les machines contre l'incendie, les dommages élémentaires et le vol, etc., et à en assurer la maintenance conformément aux directives. En cas de changement de domicile, l'acheteur est tenu d'en informer la vendeuse sans délai.

### 11 Compétences juridiques

Sous réserve de modification impérative, la compétence juridique exclusive et le lieu de réalisation sont fixés à Schaffhouse. La relation juridique est soumise au droit suisse.

### Dispositions complémentaires pour la boutique d'articles publicitaires en ligne

**Offres :** Les offres sur la boutique web de GVS Agrar AG sont sans engagement et ne peuvent être considérées comme des offres fermes et définitives. Une commande est effective uniquement à partir de la confirmation de commande par E-mail ou par la livraison de la marchandise commandée, sous réserve de la disponibilité des articles auprès de nos fournisseurs ou fabricants. Les indications figurant dans nos documents de vente (croquis, illustrations, masse, poids, et autres performances) ne peuvent être considérées que comme des valeurs indicatives et ne garantissent en aucun cas des caractéristiques, sauf dans le cas où elles sont mentionnées par écrit et expressément comme ayant un caractère contractuel.

**Prix :** Tous les prix de GVS Agrar AG sont exprimés en CHF et sont sans engagement. Les prix s'entendent sans la taxe à la valeur (TVA excl.), sous réserve de modifications techniques, d'erreurs et de fautes d'impression. La société GVS Agrar AG peut à tout moment et sans information préalable, procéder à des modifications de prix.

**Expédition :** Une livraison en dehors de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein n'est pas possible.

**Paiement :** Les livraisons sont effectuées exclusivement contre paiement par carte de crédit (Mastercard/Visa)

**Livraison :** La livraison est exclusivement assurée au moyen de l'expédition. Pour des raisons logistiques, un enlèvement sur site n'est pas possible. Les délais de livraison indiqués doivent être considérés uniquement comme des valeurs indicatives. Ils n'ont pas de caractère contractuel. Si un délai de livraison venait à ne pas pouvoir être respecté, et après un délai supplémentaire d'au moins 14 jours que le client doit fixer par écrit, celui-ci est en droit de retirer la commande passée. Le client ne peut pas faire valoir d'autres prétentions. Pour des raisons liées à des conditions extérieures sur lesquelles il n'est pas possible d'exercer une influence, la société GVS Agrar AG peut être amenée à annuler les commandes passées sans conséquence financière. Les risques liés au transport sont transférés à l'acheteur à partir du moment où la marchandise a été transmise à l'entreprise de transport. L'expédition est cependant assurée de manière limitée. Les dommages constatés sur la marchandise livrée doivent être signalés à l'entreprise de transport assurant la livraison le plus vite possible et au plus tard, dans un délai de 2 jours civils après la livraison. En cas de réclamation, tous les éléments de l'emballage d'origine sont à conserver. Ils ne pourront être éliminés qu'après l'accord écrit de la société de transport ou de GVS Agrar AG.

**Garantie :** Si rien d'autre n'est explicitement convenu par écrit, le délai de garantie s'applique en vertu du Droit Suisse. La garantie débute à la date de livraison. Si le défaut est imputable à une utilisation, un stockage ou une manipulation non conforme, alors la garantie devient caduque. Les écarts minimes concernant les caractéristiques garanties pour la marchandise ne génèrent pas de droits à garantie. Seul l'acheteur direct bénéficie de droits à garantie de la part de GVS Agrar AG et ces droits ne peuvent être cédés à des tierces personnes. L'acheteur bénéficie exclusivement d'un droit à réparation ou à échange (livraison de remplacement). La décision concernant la réparation ou l'échange d'un article est du ressort de la société GVS Agrar AG.

**Echange et restitution :** Une restitution de produit, voire un retrait de la vente, est foncièrement impossible. Les marchandises imprimées / floquées, tachées ou à prix réduit, sont exclues de l'échange. La reprise des marchandises livrées n'est possible que dans des circonstances exceptionnelles. Une reprise nécessite cependant impérativement l'accord écrit de GVS Agrar AG. La réexpédition de la marchandise doit être effectuée dans le carton d'origine, de manière complète et avec tous les accessoires. Le client porte les coûts et les risques de la réexpédition. En cas de restitution de la marchandise, nous nous réservons le droit de facturer des frais de dossier d'au moins 15 % du prix d'achat.

**Protection des données :** Les données personnelles concernant les clients sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers.